

Dossier de présentation
Certificat de Qualification Professionnelle – animateur Périscolaire

Calendrier 2015 : 4^{ème} trimestre 2015

Equivalence : 2 unités de certification du **BPJEPS** Loisirs Tout Public (UC5 et UC9)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Pour atteindre les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'animateur péri ou extrascolaire, le programme de la formation est le suivant :

CONTENU DE LA FORMATION	THEORIE	PRATIQUE
<p>Module de positionnement</p> <p>1. Faire le point le parcours professionnel des stagiaires 2. Connaître et situer le métier d'animateur périscolaire 3. Formaliser le plan de formation de chaque stagiaire</p>	21 heures	0 heures
<p>Module 1 : accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires</p> <p>Module 1.1 : Accueillir les enfants et leurs familles Module 1.2 : S'intégrer à une action éducative globale en direction des enfants Module 1.3 : Connaître les spécificités d'une structure d'accueil périscolaire</p>	35 heures	52 heures
<p>Module 2 : concevoir un projet d'animation</p> <p>Module 2.1 : Méthodologie pour conduire un projet Module 2.2 : préparer une animation</p>	63 heures	60 heures
<p>Module 3 : conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants</p> <p>Module 3.1 : Rappel des prédispositions à l'animation Module 3.2 : Outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'activité d'animation de loisirs tous publics</p>	98 heures	88 heures
TOTAL	217 heures	200 heures



Un avenir par l'éducation populaire

INFORMATIONS PRATIQUES

La formation débute par le module de positionnement (21 heures sur 3 jours).
Ce module de démarrage sera commun à tous les stagiaires.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation dure **417 heures** réparties de la façon suivante en alternance :
 - **217 heures de théorie (3 j/mois)**
 - **200 heures de pratique**
- Selon votre situation :
 - **Si vous êtes demandeur d'emploi** : vous devez trouver un stage de 200 heures dans une structure réalisant de l'accueil périscolaire. Une convention de stage sera établie entre le centre de formation, l'employeur et le stagiaire.
 - **Si vous êtes salarié dans l'animation périscolaire** : votre alternance se déroule sur votre lieu de travail.
- L'alternance est un système de formation reconnu pour son efficacité.
- Les stagiaires seront accompagnés tout au long de leur formation par un tuteur désigné par l'employeur.
- **Les stagiaires pourront se voir proposer une action de formation complémentaire sur les compétences clés** si des difficultés sur la lecture ou l'écriture sont rencontrées.

Pour tous renseignements contacter :

Ligue de l'Enseignement de la Haute-Corse

04.95.31.25.14 /06.79.08.32.16

formationsfalep2b@orange.fr

La ligue de l'enseignement - Fédération de Haute-Corse
Les Logis de Montesoru bât. I 45 - BP 154 - 20292 BASTIA Cedex
Tél. 04.95.31.25.14 - Fax 04.95.31.39.54 - e-mail : formationsfalep2b@orange.fr
n° siret : 309 047 249 00029